

M. CARROLL: Puis-je poser ici une question? Que dire du gouvernement du Commonwealth de l'Afrique du Sud: ce pays n'exerce-t-il pas là-bas une régie sur le domaine en cause?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas bien saisi votre question.

M. CARROLL: Je vois que vous avez omis le gouvernement de l'Afrique du Sud. Ce pays ne régit-il pas ses propres communications? Je constate qu'on n'en fait pas mention.

Le TÉMOIN: J'aurais dû en effet mentionner l'Afrique du Sud. Oui, l'Afrique du Sud a assumé la régie de ses propres communications.

L'hon. M. CHEVRIER: Elle a signé l'accord.

M. CARROLL: J'ai posé la question seulement parce que je ne voyais pas le nom de l'Afrique du Sud dans votre mémoire.

Le TÉMOIN:

III Accord conclu avec l'Imperial and International Communications Limited

1. En 1929, le C.C.A.C. négocia avec la I. & I.C. un accord en vertu duquel le revenu net courant de cette dernière était établi à 1,865,000 livres sterling, ou environ 6 p. 100, et toutes les recettes excédant cette somme devaient être ainsi affectées: 50 p. 100 allant à la compagnie, et 50 p. 100 à la réduction des tarifs ou aux autres fins approuvées par le comité consultatif.

Peu après la création de la I. & I.C., devient évident que l'exploitation de la compagnie ne donnait pas les résultats espérés. Outre les conditions commerciales défavorables qui marquèrent les années de crise subséquentes à 1930, on constate que la compagnie devait lutter contre la concurrence de rivaux étrangers, en particulier contre celle de compagnies étrangères de communications radiophoniques, et aussi contre celle de nouveaux réseaux radiophoniques institués au sein et en dehors du Commonwealth: il s'ensuivit une baisse sensible dans le volume du trafic, en comparaison de celui dont il avait fallu s'occuper en 1929. De fait, entre 1929 et 1937, la compagnie ne parvint pas une seule année à atteindre le revenu net courant de 1,865,000 livres sterling.

IV Nouvel accord conclu avec la Cable and Wireless Ltd. (Ex. I. & I.C. Ltd.)

1. Un congrès dit "Empire Rates Conference" eut lieu en 1937 à la demande de la compagnie, et les recettes nettes courantes furent réduites à 1,200,000 livres sterling, soit 4 p. 100 du capital de la compagnie. Cette dernière avait demandé un relèvement des tarifs, mais le congrès jugea que les taux prévalant dans les échanges entre diverses parties de l'Empire étaient trop élevés: par exemple, communiquer du Canada avec l'Afrique du Sud coûtait alors 58c., avec l'Inde 51c. et avec la Malaisie 86c. du mot. A la suite de ce congrès, on fixa en 1938 un taux maximum de 30c. du mot sur les messages ordinaires échangés entre deux points quelconques du Commonwealth, tout en stipulant dans chaque cas qu'aucun tarif existant ne serait augmenté. L'échelle des droits prélevés sur les communications entre le Canada et le Royaume-Uni reste donc telle quelle, mais ceux des communications entre le Canada et plusieurs autres parties du Commonwealth furent de beaucoup réduits.

2. Moyennant quoi, les gouvernements du Commonwealth furent convenus de ce qui suit:

a) Aider, comme par le passé, à canaliser le mouvement des dépêches transmarines sur les réseaux de la *Cable and Wireless Limited* et de ses associés;

b) S'efforcer de leur mieux à enrayer la circulation des dépêches sur les réseaux étrangers procédant par voies indirectes, et s'opposer à l'orien-